

VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Permis d'urbanisation n° 4128

Réf. Urbanisme :

Demandeur : M et Mme De Boel - Bajjot Christophe

N° cadastral : Division 1, section A n°826B

Situation : Chaussée d'Arlon 6840 Neufchâteau

Début enquête : 23.08.2020

Fin enquête : 08.09.2020

Le projet est de type : **construction de 3 appartements**, et présente les caractéristiques suivantes :
proximité des voisins

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 23.08.2020 et clôturée le 08.09.2020.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi);
- Le 25.08.2020 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement ;

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par télécopie au numéro 061/27.50.99
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be
- remises au service urbanisme

Le courrier ordinaire signé, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : la date et l'adresse du réclamant.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08.09.2020 à l'Hôtel de Ville, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. MAYNE P. (Service urbanisme)


Le Directeur Général,

L'Echevin de l'Urbanisme,

S. DEFAT

L'Echevin de l'Urbanisme,

La Bourgmestre,


M. MONS delle ROCHE

J.Y. DUTHOIT